



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autoroutes

Question écrite n° 40004

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le plan d'automatisation des péages autoroutiers en Nord - Pas-de-Calais. Il en résulterait la suppression de près de 100 emplois, suscitant de vives inquiétudes chez l'ensemble des 300 salariés de la SANEF. A l'heure où le Gouvernement s'est engagé à ne pas privatiser cette société autoroutière non déficitaire, il lui demande de bien vouloir lui expliquer les raisons de cette stratégie qui privilégie une fois de plus la rentabilité au maintien de l'emploi.

Texte de la réponse

Afin d'assurer, d'une part, la fluidité du trafic et, d'autre part, la sécurité des transactions et de la collecte du péage, les sociétés concessionnaires d'autoroutes envisagent effectivement un programme d'automatisation des gares de péage. Sur le réseau de la Société des autoroutes du nord et de l'est de la France (SANEF), il s'agit en particulier d'automatiser les « petites gares », c'est-à-dire celles qui supportent un trafic faible de l'ordre de moins de 1 000 véhicules par jour, en supprimant toute présence de péager (automatisation totale) ou en la supprimant la nuit (semi-automatisation). L'automatisation fait partie des possibilités d'évolution des dispositifs de péage envisagées dans le contrat d'entreprise 2004-2008 en cours de finalisation avec SANEF. Le concédant veille à ce que les conditions d'automatisation des gares de péage n'affectent pas la mission de service public qu'il a confiée à la société concessionnaire et notamment la qualité du service et la sécurité de l'usager. Sous cette réserve, l'État n'a pas de légitimité à intervenir dans la gestion de l'entreprise. Il reste néanmoins attentif en ce qui concerne le domaine de l'emploi. En l'occurrence, SANEF a pris l'engagement devant les représentants du personnel de ne pas supprimer d'emploi et de garantir un poste à toutes les personnes intéressées par redéploiement interne. Elle s'est également engagée à conduire l'accompagnement de l'évolution des modes de péage en concertation avec les institutions représentatives du personnel.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40004

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2004, page 3775

Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6450